

Note synthétique de présentation du budget primitif 2024

1. Cadre général de la note synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat mixte Savoie Déchets.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. En complément d'une obligation morale de sincérité, il doit respecter les 5 principes budgétaires officiels définis par le CGCT : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public ; par cet acte, la Présidente, ordonnatrice, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ce budget 2024 a été réalisé sur les bases du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté et approuvé à l'unanimité le 8 décembre 2023 en Comité Syndical, qui présentait en détails les enjeux budgétaires et financiers de l'année 2024 et des exercices suivants, ainsi que les éléments de prospective financière (PPF et PPI) et de ressources humaines du syndicat.

L'ensemble des données sont en € HT, et sont présentées avec une ventilation par filière de traitement et/ou par site :

- Ordures ménagères (UVETD)
- Collecte sélective et cartons (Chambéry et Gilly)
- Biodéchets (Champlat et Valezan)

Une colonne détaille également les opérations correspondant à l'ancien budget annexe de gestion des passifs, qui ne concerne que certains adhérents.

La part de chacune des filières au sein du budget est détaillée en bas de chaque tableau ; par ailleurs est indiquée la part en % de chaque poste de dépenses et recettes par rapport à chaque section.

2. Contexte global

Savoie Déchets, Syndicat Mixte de traitement et de valorisation des déchets est un établissement public créé en 2010, qui a pour mission le traitement des déchets en intervenant sur le territoire de ses 13 EPCI adhérents représentant environ 545 000 habitants.

Le syndicat gère en régie directe 5 sites industriels :

- L'UVETD (Usine de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets) de Chambéry
- Le centre de tri des collectes sélectives de Chambéry
- Le site de Gilly-sur-Isère (utilisé comme unité de mise en balles de cartons et quai de transfert de collecte sélective)
- La plateforme de compostage de biodéchets de Chambéry (Champlat)
- La plateforme de compostage de biodéchets de Valezan

Par ailleurs, un nouveau centre de centre de tri des collectes sélectives, d'une capacité de 40 000 tonnes, est en cours de réalisation à Chambéry, et sera mis en service à la fin de l'année 2025.

Les tonnages qui seront gérés en 2024 par le syndicat sont estimés à :

- ✓ 130 000 tonnes d'OM et DASRI (déchets hospitaliers), dont 110 000 tonnes incinérées à l'UVETD et 20 000 tonnes d'ordures ménagères excédentaires exportées
- ✓ 22 000 tonnes de boues de station d'épuration urbaine, valorisées à l'UVETD
- ✓ 31 500 tonnes de collecte sélective (multimatériaux), traitées sur le centre de tri de Chambéry
- ✓ 9 000 tonnes de cartons, traitées sur les sites de Chambéry et de Gilly
- ✓ 1 000 tonnes de biodéchets, traitées sur les sites de Champlat et Valezan

3. Budget de fonctionnement 2024 : 34 360 000 €

3.1 Dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement intègre les recettes et dépenses de traitement et de valorisation des déchets de notre territoire.

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement de :

- Charges de fonctionnement des sites : consommables, achat de matériel, prestataires
- Taxes UVETD (refacturées)
- Charges de personnel directes : sites industriels et services supports du syndicat
- Charges de personnel indirectes (sites industriels)
- Frais généraux : études, honoraires, frais d'assemblées, charges administratives...
- Charges financières : intérêts des emprunts, ligne de trésorerie
- Provisions pour risques (opération d'ordre semi-budgétaire)
- Amortissements des immobilisations (opération d'ordre budgétaire)

Les principaux facteurs d'évolution en 2024 sont les suivants :

- Inflation prévisionnelle + 2,8%
- Impact en année pleine des recrutements 2023
- Revalorisation des salaires point d'indice et NAO
- Hausse de la TGAP (13 € → 14 €)
- Arrêt programmé ligne 1 pour réfection tour Ibisoc
- Impact sur les frais financiers des emprunts contractés en 2023 et 2024

Concernant l'évolution de la masse salariale, dans le budget primitif 2023, elle avait été provisionnée à hauteur de 5 500 K€, et elle avait été abondée de 300 K€ via la Décision Modificative n° 1 approuvée par le Comité Syndical du 08/12/2023

En effet, la mise en service industrielle du nouveau process du centre de tri a nécessité le renfort ponctuel de personnel, qui a permis de gérer l'ensemble des flux entrants sur Chambéry et Gilly, de déstocker les balles de matière accumulées suite aux travaux, mais également de fiabiliser les performances du process et d'optimiser les résultats financiers 2023 en évitant les détournements de collecte sélective.

Au final, la masse salariale du syndicat s'est élevée à 5 651 K€ en 2023.

Ces charges de personnel sont provisionnées à hauteur de 6 300 K€ dans le projet de BP 2024, afin de tenir compte des évolutions suivantes :

1) Créations de postes 2023 : + 300 K€ en 2024 par rapport au BP 2023

Au 1^{er} janvier 2024, l'effectif de Savoie Déchets se compose de 103 agents, dont 96 occupent des postes permanents et 7 occupent des postes temporaires.

Plusieurs postes ont été créés en 2023 afin de structurer davantage les fonctions support, et disposer des ressources et compétences nécessaires au déploiement des projets prioritaires du mandat (création d'une filière de traitement des biodéchets, construction du nouveau centre de tri...), dont 4 postes à temps plein :

- 1 chef de projet biodéchets
- 1 chef de projet polyvalent (poste temporaire)
- 1 responsable maintenance du centre de tri
- 1 agent d'exploitation du centre de tri

2) Evolutions salariales : + 300 K€

Les deux principales évolutions qui impactent la masse salariale concernent :

- La mise en place des nouvelles grilles de rémunération au 1^{er} janvier 2023 afin d'harmoniser les situations et assurer une équité entre agents de droit public et agents de droit privé
- La revalorisations de la valeur du point d'indice / NAO
- D'autres évolutions, à impact financier plus modéré, ont également été mises en œuvre en 2023, ou le seront en 2024, comme l'élargissement des conditions d'attribution des chèques déjeuners, la mise en place des contrats de mutuelle et de prévoyance pour les agents de droit privé ou la prime mobilité.

3) Moindre recours à l'intérim : + 200 K€

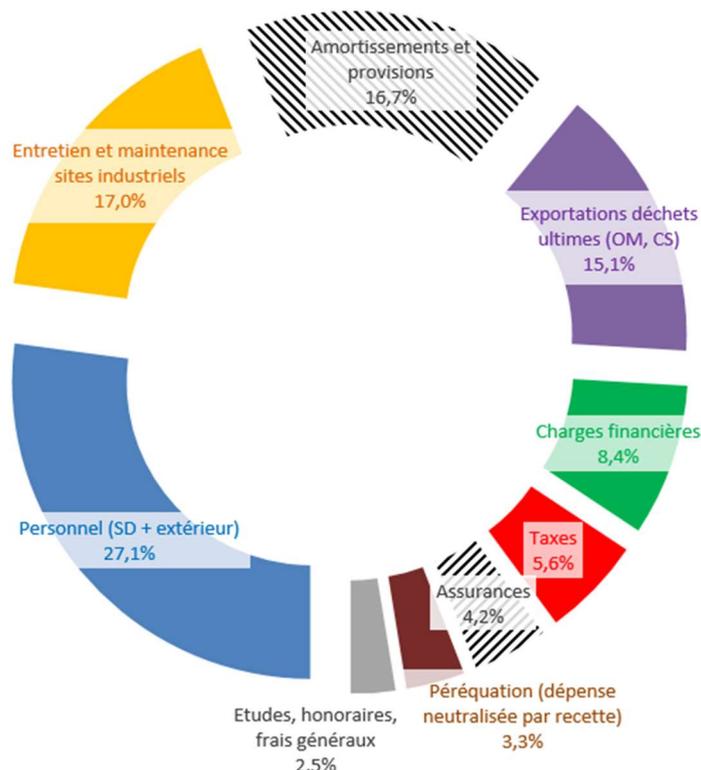
Le passage du syndicat en SPIC au 1^{er} janvier 2022 a permis le recrutement d'agents sous statut de droit privé. Cette évolution a ainsi permis de réduire progressivement le recours à des prestataires en intérim, notamment au sein de l'UVETD, qui représentaient en moyenne un coût annuel de 450 K€ ; en 2023 ce poste a pu être limité à 340 K€, et en 2024 l'objectif est de poursuivre cette tendance, pour atteindre environ 150 K€.

Les postes concernés seront donc désormais affectés budgétairement en charges de personnel (chapitre 012), ce qui contribue à l'augmentation de ce chapitre d'environ 200 K€, mais diminue d'environ 300 K€ les dépenses du chapitre 011 (charges à caractère général), puisque le coût d'un intérimaire via un prestataire extérieur est sensiblement supérieur à celui d'un salarié (en moyenne de + 50%).

Ces dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2024 sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement	BP 2023 pour mémoire	Projet BP 2024						
		Gestion du passif	UVETD	CDT Chambéry	CDT Gilly	Filère biodéchets	Ensemble SD	% dépenses
Achats, matériel et consommables	2 963 000 €	- €	2 205 000 €	450 000 €	50 000 €	12 000 €	2 717 000 €	7,9%
Entretien et maintenance sites (prestations)	3 100 000 €	- €	2 289 600 €	679 650 €	65 300 €	86 450 €	3 121 000 €	9,1%
Exportations déchets ultimes (OM, CS)	5 200 000 €	- €	4 180 000 €	1 000 000 €	- €	- €	5 180 000 €	15,1%
Honoraires, autres prestations extérieures	455 000 €	- €	208 000 €	100 750 €	121 500 €	9 750 €	440 000 €	1,3%
Assurances	1 150 000 €	- €	1 389 500 €	27 000 €	9 000 €	6 500 €	1 432 000 €	4,2%
Taxes	1 907 000 €	- €	1 920 000 €	- €	- €	- €	1 920 000 €	5,6%
Frais généraux (formation, charges locatives, DSL...)	250 000 €	- €	144 800 €	105 450 €	3 900 €	5 850 €	260 000 €	0,8%
Personnel extérieur (intérim et insertion)	3 450 000 €	- €	300 000 €	2 700 000 €	25 000 €	- €	3 025 000 €	8,8%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	18 475 000 €	- €	12 636 900 €	5 062 850 €	274 700 €	120 550 €	18 095 000 €	52,7%
Personnel Savoie Déchets	5 500 000 €	1 000 €	3 330 000 €	2 520 000 €	74 000 €	375 000 €	6 300 000 €	18,3%
Chapitre 012 - Charges de personnel	5 500 000 €	1 000 €	3 330 000 €	2 520 000 €	74 000 €	375 000 €	6 300 000 €	18,3%
Frais d'assemblées	114 000 €	- €	70 400 €	34 100 €	2 200 €	3 300 €	110 000 €	0,3%
Adhésions et participations	31 000 €	- €	34 800 €	2 325 €	150 €	2 725 €	40 000 €	0,1%
Autres charges de gestion courante	10 000 €	- €	16 000 €	7 750 €	500 €	750 €	25 000 €	0,1%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	155 000 €	- €	121 200 €	44 175 €	2 850 €	6 775 €	175 000 €	0,5%
Intérêts de la dette	2 065 000 €	135 000 €	2 000 000 €	710 000 €	- €	- €	2 845 000 €	8,3%
Autres charges financières	40 000 €	- €	32 000 €	15 500 €	1 000 €	1 500 €	50 000 €	0,1%
Chapitre 66 - Charges financières	2 105 000 €	135 000 €	2 032 000 €	725 500 €	1 000 €	1 500 €	2 895 000 €	8,4%
Subventions versées	50 000 €	- €	50 000 €	- €	- €	- €	50 000 €	0,1%
Péréquation adhérents	- €	- €	1 045 000 €	- €	- €	- €	1 045 000 €	3,0%
Autres charges exceptionnelles	25 000 €	- €	25 000 €	20 000 €	- €	- €	45 000 €	0,1%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	75 000 €	- €	1 120 000 €	20 000 €	- €	- €	1 140 000 €	3,3%
Total dépenses réelles de fonctionnement	26 310 000 €	136 000 €	19 240 100 €	8 372 525 €	352 550 €	503 825 €	28 605 000 €	83,3%
Chap. 042 - Amortissement des immobilisations	4 895 000 €	- €	5 200 000 €	50 000 €	50 000 €	55 000 €	5 355 000 €	15,6%
Chap. 68 - Provisions pour risques (semi-budgétaires)	300 000 €	- €	200 000 €	200 000 €	- €	- €	400 000 €	1,2%
Opérations d'ordre	5 195 000 €	- €	5 400 000 €	250 000 €	50 000 €	55 000 €	5 755 000 €	16,7%
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,0%
023 - Virement à la section d'investissement	300 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,0%
002 - Résultat d'exploitation reporté								
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 495 000 €	- €	5 400 000 €	250 000 €	50 000 €	55 000 €	5 755 000 €	16,7%
Total dépenses de fonctionnement	31 805 000 €	136 000 €	24 640 100 €	8 622 525 €	402 550 €	558 825 €	34 360 000 €	100,0%
Part par activité (% des dépenses réelles)	-	0,40%	71,71%	25,09%	1,17%	1,63%	100,00%	

Répartition des dépenses de fonctionnement 2024 (34,36 M€)



3.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement de :

- Prestations de traitement (adhérents et secteur privé)
- Refacturation de taxes sur les ordures ménagères et assimilées (TGAP et taxe communale)
- Vente d'énergie produite par l'UVETD (chaleur et électricité)
- Autres ventes (ferreux, non ferreux...)
- Refacturations et remboursements et divers

Les principaux facteurs d'évolution en 2024 :

- Revalorisation des tarifs OM (dont répercussion hausse TGAP)
- Revalorisation des tarifs collecte sélective (200 € → 220 €)
- Création d'un tarif « refus de tri » (60 € / t. de refus entrant)
- Baisse des tarifs biodéchets
- Forte baisse du prix SPOT d'électricité
- Mise en œuvre de la phase 3 du contrat de vente de chaleur au 1^{er} septembre 2024

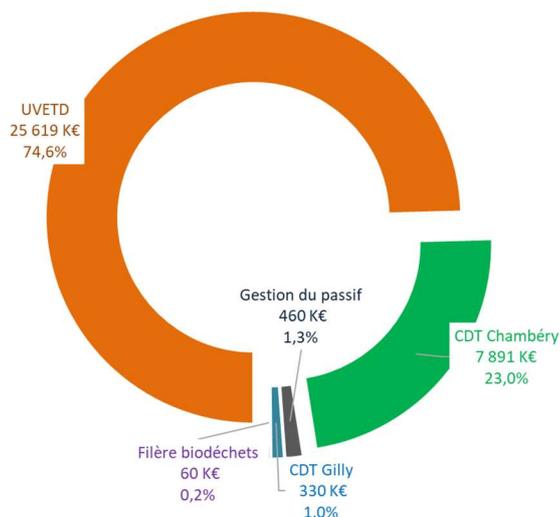
Pour mémoire, les tarifs du syndicat ont été approuvés à l'unanimité lors du Comité Syndical du 8 décembre 2023. Les tarifs de prestations pour les adhérents ont été fixés ainsi :

Décomposition du tarif 2024 (€ HT par tonne)	OM et assimilés		Boues	Tri collecte sélective		Biodéchets
	OM	Refus de tri		Multimat.	Cartons	
Tarif de traitement	116,50 €	51,50 €	66,50 €	220,00 €	33,00 €	40,00 €
Taxe communale Chambéry (reversée)	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
TGAP (reversée)	14,00 €	7,00 €	14,00 €			
Tarif global	132,00 €	60,00 €	82,00 €	220,00 €	33,00 €	40,00 €

Ces recettes de fonctionnement prévisionnelles pour 2024 sont les suivantes :

Recettes de fonctionnement	BP 2023 pour mémoire	Projet BP 2024						
		Gestion du passif	UVETD	CDT Chambéry	CDT Gilly	Filère biodéchets	Ensemble activités SD	% recettes
Prestations de services adhérents et part. publics	22 422 000 €	- €	16 350 000 €	7 350 000 €	153 000 €	40 000 €	23 893 000 €	69,5%
Prestations de services autres clients	1 050 000 €	- €	1 015 000 €	30 000 €	37 000 €	- €	1 082 000 €	3,1%
Refacturation de TGAP	1 990 000 €	- €	2 020 000 €	- €	- €	- €	2 020 000 €	5,9%
Ventes d'énergie	4 870 000 €	- €	4 700 000 €	- €	- €	- €	4 700 000 €	13,7%
Autres recettes d'exploitation	270 000 €	- €	250 000 €	- €	- €	20 000 €	270 000 €	0,8%
Autres prestations de services (péréquation)		- €	1 045 000 €	- €	- €	- €	1 045 000 €	3,0%
Chapitre 70 - Ventes de produits	30 602 000 €	- €	25 380 000 €	7 380 000 €	190 000 €	60 000 €	33 010 000 €	96,1%
Chapitre 74 - Subventions d'exploitation	475 000 €	460 000 €	- €	- €	140 000 €	- €	600 000 €	1,7%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	103 800 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,0%
Total recettes réelles de fonctionnement	31 180 800 €	460 000 €	25 380 000 €	7 380 000 €	330 000 €	60 000 €	33 610 000 €	97,8%
Chap. 042 - Quote part subv. investis	624 200 €	- €	500 000 €	250 000 €	- €	- €	750 000 €	2,2%
002 - Résultat d'exploitation reporté	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,0%
Total recettes d'ordre de fonctionnement	624 200 €	- €	500 000 €	250 000 €	- €	- €	750 000 €	2,2%
Total recettes de fonctionnement	31 805 000 €	460 000 €	25 880 000 €	7 630 000 €	330 000 €	60 000 €	34 360 000 €	100,0%
Part par activité (% des recettes)	-	1,34%	75,32%	22,21%	0,96%	0,17%	100,00%	

Répartition des recettes prévisionnelles 2024 par filière de traitement



4. Budget d'investissement 2024 : 32 500 000 €

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir avec des opérations à durée pluriannuelle, notamment dans la construction ou la modernisation des outils de traitement des déchets.

4.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées principalement de :

- Dépenses d'équipement : construction de bâtiments, aménagements de terrains, acquisition de matériel et véhicules
- Acquisitions foncières
- Charges financières : amortissement du capital de la dette
- Participations financières
- Amortissements des subventions (opération d'ordre budgétaire)

Ces dépenses d'investissement prévisionnelles pour 2024 sont les suivantes :

Dépenses d'investissement	BP 2023 pour mémoire	Projet BP 2024						
		Gestion du passif	UVETD	CDT Chambéry	CDT Gilly	Biodéchets	Ensemble activités SD	% dépenses
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	3 420 000 €	325 000 €	3 175 000 €	500 000 €		- €	4 000 000 €	12,3%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	400 000 €		80 000 €	70 000 €		200 000 €	350 000 €	1,1%
Acquisitions foncières	6 150 000 €			6 150 000 €			6 150 000 €	18,9%
Acquisition matériel et véhicules	120 000 €			180 000 €		100 000 €	280 000 €	0,9%
Travaux et aménagements	663 800 €		1 610 000 €	- €		50 000 €	1 660 000 €	5,1%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	6 933 800 €	- €	1 610 000 €	6 330 000 €	- €	150 000 €	8 090 000 €	24,9%
Immob. en cours (constructions)	10 644 000 €		1 200 000 €	18 000 000 €			19 200 000 €	59,1%
Autres immob. en cours	6 250 000 €						- €	0,0%
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	16 894 000 €	- €	1 200 000 €	18 000 000 €	- €	- €	19 200 000 €	59,1%
Chapitre 26 - Participations	- €		75 000 €	25 000 €			100 000 €	0,3%
Chapitre 27 - Avances financières	5 000 €		10 000 €				10 000 €	0,0%
Total dépenses réelles d'investissement	27 652 800 €	325 000 €	6 150 000 €	24 925 000 €	- €	350 000 €	31 750 000 €	97,7%
Chap. 040 - Amortissement des subv. reçues	624 200 €	- €	500 000 €	250 000 €	- €	- €	750 000 €	2,3%
001 - Reprise déficit N-1							- €	0,0%
Total dépenses d'ordre d'investissement	624 200 €	- €	500 000 €	250 000 €	- €	- €	750 000 €	2,3%
Total dépenses d'investissement	28 277 000 €	325 000 €	6 650 000 €	25 175 000 €	- €	350 000 €	32 500 000 €	100,0%
Part par activité (% des dépenses)	-	1,00%	20,46%	77,46%	0,00%	1,08%	100,00%	

Les principaux projets d'investissement prévus en 2024 concernent différents sites, même si les dépenses liées au projet du nouveau centre de tri (travaux et foncier) devraient représenter en 2024 un volume d'environ 24 M€ soit 87% des dépenses d'équipement du syndicat :

Projets 2024	Montant HT
Grosse maintenance UVETD	2 720 000 €
GER UVETD	1 500 000 €
Remplacement réfractaires fours et caising tours ibisoc	1 200 000 €
Matériel informatique industriel et logiciels	20 000 €
Projets UVETD	280 000 €
Installation de traitement des mâchefers	200 000 €
Etudes UVETD (mâchefers, accès)	80 000 €
Sous-total UVETD	3 000 000 €
Nouveau centre de tri CS (travaux)	18 000 000 €
Nouveau centre de tri CS (foncier parcelle 2)	6 150 000 €
Acquisition benne Ampliroll	180 000 €
Etudes centre de tri (photovoltaïque, ferré)	70 000 €
Sous-total centres de tri	24 400 000 €
Aménagements plateformes biodéchets	50 000 €
Conteneurs biodéchets	100 000 €
Etudes biodéchets	200 000 €
Sous-total biodéchets	350 000 €
Sous-total participations	100 000 €
Total Savoie Déchets (hors RAR 2023)	27 750 000 €

4.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées principalement de :

- Emprunts contractés pour le financement des projets
- Subventions perçues pour les projets
- Amortissements des immobilisations (opération d'ordre budgétaire)

Ces recettes d'investissement prévisionnelles pour 2024 sont les suivantes :

Recettes d'investissement	BP 2023 pour mémoire	Projet BP 2024						Ensemble activités SD	% recettes
		Gestion du passif	UVETD	CDT Chambéry	CDT Gilly	Biodéchets			
Chapitre 13 - Subventions	2 182 000 €		1 605 000 €	400 000 €			140 000 €	2 145 000 €	6,6%
Chapitre 16 - Emprunts	20 900 000 €		2 000 000 €	23 000 000 €				25 000 000 €	76,9%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	- €							- €	0,0%
Total recettes réelles d'investissement	23 082 000 €	- €	3 605 000 €	23 400 000 €	- €	140 000 €		27 145 000 €	83,5%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	4 895 000 €	- €	5 200 000 €	50 000 €	50 000 €		55 000 €	5 355 000 €	16,5%
021 - Virement de la section de fonctionnement	300 000 €	- €	- €	- €	- €		- €	- €	0,0%
001 - Reprise excédent N-1								- €	0,0%
Total recettes d'ordre d'investissement	5 195 000 €	- €	5 200 000 €	50 000 €	50 000 €		55 000 €	5 355 000 €	16,5%
Total recettes d'investissement	28 277 000 €	- €	8 805 000 €	23 450 000 €	50 000 €		195 000 €	32 500 000 €	100,0%
Part par activité (% des recettes)	-	0,00%	27,09%	72,15%	0,15%		0,60%	100,00%	

5. Ratios financiers et d'endettement du Budget Primitif 2024

Les principaux ratios financiers prévisionnels issus du BP 2024 sont les suivants :

SIG / ratio	Valeurs projet BP 2024	Seuil d'alerte	Définition
Epargne de gestion	7 620 K€		Recettes de gestion - dépenses de gestion
Epargne brute	5 005 K€		RRF* - DRF**
Epargne nette	1 005 K€	< 0	Epargne brute - amortissement dette
Taux d'épargne brute	14,9%	< 7%	Epargne brute / RRF
Marge d'autofinancement courant	97,0%	> 100%	(DRF + amortissement dette) / RRF
Charge de la dette	20,4%	> 30%	Annuité dette / RRF
Capacité de désendettement	10,6 ans	> 12 ans	Encours dette / épargne brute

Au 1^{er} janvier 2024, la dette propre du syndicat (hors passif) recouvre les caractéristiques suivantes :

- **Encours (capital restant dû) : 52 858 K€**
- Nombre de produits : 20
- Annuité 2024 (sur encours existant) : 5 347 K€ (capital 3 279 K€, intérêts 2 068 K€)
- Duration (durée de vie moyenne pondérée des emprunts) : 8,1 ans
- Taux moyen : 3,96%
- Part taux fixe dans l'encours : 86%